



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

**Conseil municipal
Séance du 14 mars 2019**

INTRODUCTION

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément son article L 2312-1 prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaire (ROB) soit présenté par le Maire au conseil municipal, au cours des 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, **le ROB est une étape obligatoire**. En cas d'absence, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 ont soumis les collectivités territoriales à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière.

Aussi, le rapport doit désormais comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.
- des éléments relatifs au personnel : structure des effectifs, dépenses de personne, durée effective du travail dans la commune...

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

SOMMAIRE

I – Contexte économique et financier	p.4
I- 1) Situation Internationale et Nationale	p.5
I- 2) Principales dispositions concernant les collectivités locales	p.6 à 8
II – Situation financière de la Commune	p.9
II- 1) Rétrospective – DOB 2015	p.10
II- 2) Rétrospective – DOB 2016	p.11
II- 3) Rétrospective – DOB 2017	p.12
II- 4) Rétrospective – DOB 2018	p.13
II- 5) Résultats budgétaires provisoires 2018	p.14 à 16
II- 6) Situation de trésorerie	p.17
II- 7) Evolution des dépenses et des recettes en Fonctionnement et en Investissement	p.18 à 27
II- 8) Soldes Intermédiaires de Gestion	p.28
III – Focus sur les services	p.29
III-1) Répartition analytique : fonctionnement	p.30
III-2) Répartition analytique : investissement	p.31
IV – Gestion de la dette communale	p.32
IV-1) Structure de la dette	p.33
IV-2) Analyse de la dette	p.34 à 35
IV-3) Evolution prévisionnelle des annuités et de l’encours de la dette	p.36
IV-4) Les autres dettes	p.37
V – Fiscalité	p.38
V-1) La fiscalité directe : taux et bases	p.39
V-2) Fiscalité des Casinos	p.40
VI – Gestion des ressources humaines	p.41
VI-1) Principales dispositions concernant les collectivités locales	p.42
VI-2) Structure des effectifs	p.43
VI-3) Structure des effectifs par filière et par catégorie	p.44
VI-4) Dépenses de personnel	p.45
VI-5) Durée du temps de travail et évolution des effectifs	p.46 à 47
VII – Orientations budgétaires 2018	p.48 à 50
Conclusion	p.51 à 52

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

La croissance resterait soutenue

La reprise à l'œuvre depuis 2017 se confirme en 2018 malgré une légère inflexion, reflet d'un environnement international un peu moins porteur. En effet, la poursuite de la reprise en zone euro et la croissance de la demande mondiale continueraient de soutenir l'activité française mais à un rythme un peu moindre que celui de l'an dernier. Le commerce extérieur contribuerait de nouveau positivement à la croissance en 2018 et 2019. Le pouvoir d'achat des ménages serait bien orienté, soutenu par l'évolution favorable du marché du travail et par les mesures prises par le Gouvernement, mais modéré par une inflation en hausse. En effet, après s'être redressée à 1,00 % en 2017, l'inflation atteindrait 1,8 % en 2018 sous l'effet notamment de la hausse des cours du pétrole puis baisserait à 1,4 % en 2019, les prises de pétrole alimentant moins l'inflation. L'investissement des entreprises demeurerait dynamique avec des perspectives d'activité nationales et internationales bien orientées et dans un contexte financier toujours favorable.

Les perspectives macro-économiques de 2018 à 2020

La croissance française des prochaines années serait de 1,6 %, inférieure à son pic élevé en 2017, mais supérieure à son rythme potentiel.

Après une année 2017 exceptionnelle en termes de demande mondiale adressée à la France, la contribution du commerce extérieur à la croissance resterait nettement positive en 2018 puis serait neutre, ensuite.

Fin 2020, le taux de chômage est estimé à 8,3 % au plus bas depuis fin 2008.

Après son pic récent, l'inflation se replierait jusqu'à mi-2019, avant de se stabiliser autour de 1,8 % en 2020.

Ces projections macro-économiques de 2018 à 2020 s'inscrivent dans un contexte international marqué par une forte incertitude. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions politiques économiques en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine ou des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de FED ou de l'aversion au risque.

I-2) PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018 – 2022 adoptée par le Parlement le 22 janvier 2018.

La 5^{ème} LPFP 2018 – 2022 a fixé un cadre pluriannuel à la trajectoire des finances publiques sous la forme d'objectifs chiffrés : réduction de la dette publique, de la dépense publique, du déficit public et du taux des prélèvements obligatoires.

Elle précise dans son article 13 : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

Cette trajectoire ambitieuse de redressement des comptes publics prévoit donc un effort du secteur public local à hauteur de 13 milliards d'€, au travers d'une contractualisation pour les collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont les plus importantes.

A ce jour, 229 collectivités sur 322 dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent les 60 millions d'euros ont contractualisé avec l'Etat pour une durée de 3 ans ainsi que 17 autres collectivités non comprises dans le champ de la contractualisation.

L'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de +1,2 %.
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'Etat entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

Une 6^{ème} loi de programmation est prévue à l'automne 2019 afin de prolonger le dispositif de contractualisation jusqu'en 2022 – 2023.

I-2) PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : la Loi de Finances (LF) 2019

Promulguée le 28 décembre 2018 et publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2018, la Loi de Finances (LF) pour 2019 ne prévoit pas de gros bouleversements pour les collectivités locales.

Elle est bâtie sur un scénario de redémarrage lent de l'activité économique avec une hypothèse de croissance en France de 1,7% (identique à 2018) et une prévision d'inflation de 1,3% (contre 1,6% en 2018).

L'objectif prioritaire du Gouvernement est de réduire très fortement le déficit public par une diminution massive de la dépense publique. Le déficit des finances publiques s'établirait à 3,2% du PIB (pour 2,6% en 2018) et doit progressivement décroître pour atteindre 0,3% du PIB en 2022.

Ainsi, la LF 2019 s'inscrit dans la continuité de la LPFP et demande aux collectivités de réduire fortement les dépenses de fonctionnement et l'endettement. Cette obligation risque d'être difficilement réalisable dans la mesure où l'Etat transfère aux collectivités locales de nouvelles charges sans compensation (dématérialisation, réforme du statut de la Fonction Publique, prélèvement à la source...).

Depuis 2014, les collectivités doivent poursuivre leur contribution au redressement des comptes publics. Néanmoins, les concours de l'Etat aux collectivités locales resteront stables par rapport à la Loi de Finances 2018 dans leur globalité (non individuellement).

« Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles. » (Olivier DUSSOPT – Secrétaire d'Etat)

Cette loi de finances 2019 précède le projet de loi sur la réforme de la fiscalité locale prévue courant 2019.

I-2) PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES : la Loi de Finances 2019

Les principales mesures de la LFI 2019 :

- La DGF des communes et des départements est maintenue globalement à 26,9 milliards €.
- Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse : ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement des fonds régionaux d'apprentissage. Ce dynamisme est dû à la croissance continue des dégrèvements et de la fiscalité transférée, dont l'évolution est liée aux réformes législatives successives.
- Les concours financiers de l'Etat - une quasi stabilité : ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) qui se compose de la dotation générale de décentralisation (DGD), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation globale d'équipement (DGE) des départements.
- Les péréquations seront identiques à 2018 soit une hausse de la DSU et de la DSR.
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) des communes et de leurs groupements s'élève à 570 M€ pour 2019, contre 615 M€ dans la LFI 2018. le PLF ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.
- La hausse du FCTVA, + 0,7 % s'explique par le regain d'investissement. L'automatisation de la gestion de ce fonds initialement prévue pour 2019 est reportée en 2020.
- La 2^{ème} tranche du dégrèvement de la taxe d'habitation est confirmée.
- Maintien de la demi-part des personnes veuves.

II - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

II-1) RETROSPECTIVE - DOB 2015

Depuis 2015, de nombreux constats financiers et budgétaires ont été décrits dans les supports des débats d'orientation budgétaire successifs.

En 2014, la capacité d'autofinancement était inexistante, rendant les investissements seulement réalisables par les subventions et les produits des cessions d'actifs, ces derniers ne présentant pas par nature un caractère pérenne.

Le fonds de roulement avait été surévalué en 2006, début de période de la DSP du casino, du montant du droit d'entrée qui avait fait l'objet d'un titre de recettes de 25 890 158 € sans que les produits constatés d'avance n'aient été retracés. Il a ensuite été diminué par des écritures de régularisation qui ont alimenté le déficit budgétaire. La commune a de ce fait dépensé plus qu'elle n'avait entre 2006 et la date de régularisation, contribuant à un déficit de trésorerie.

En fin d'année, le montant des restes à recouvrer s'élevait à près de 6 M€ impactant lourdement la trésorerie.

Par ailleurs l'excédent 2013 de fonctionnement, de plus de 3,3 M€ repris au budget 2014 résultait de la suppression du budget annexe « Locations » qui présentait un excédent de 3,1 M€, qui n'était que budgétaire compte tenu des loyers impayés.

Il était donc plus qu'urgent d'assoir les finances communales sur des recettes de fonctionnement avérées et pérennes.

Quant à l'excédent 2013 d'investissement, de plus de 6,6 M€ repris au budget 2014, il était dû pour l'essentiel à des ventes de terrains pour les lotissements « Horticoles » et « Coteaux du soleil ».

Pour permettre une meilleure identification du coût réel, ces opérations immobilières communales auraient du faire l'objet d'un budget annexe.

Ces pratiques ont donc engendré un manque de lisibilité de la situation réelle et de ce fait les difficultés financières n'ont pas pu être identifiées suffisamment tôt.

Une réflexion globale a été initiée ayant conduit aux mesures suivantes :

- Augmentation de la fiscalité ménages,
- Identification du coût réel des services publics pour adapter au plus juste les tarifs,
- Mettre un plan de maintenance pluriannuelle pour l'ensemble des bâtiments communaux majoritairement vieillissants et souffrant d'un manque d'entretien régulier et programmé,
- Entreprendre avec les principaux créanciers de la commune, une renégociation du partenariat au regard des arriérés,
- S'interroger sur la conservation et l'utilisation de certains bâtiments,
- Sécuriser le budget par l'inscription de provisions à risques, notamment pour le Snowhall, le CDL et l'APT.

II-2) RETROSPECTIVE - DOB 2016

Les problématiques budgétaires et financières restent identiques à 2014 et 2015.

Un seul objectif pour l'exercice 2016 : mettre en totale adéquation les dépenses et les recettes avec la réalité par l'inscription des provisions nécessaires notamment concernant les loyers de l' APT, du Snowhall et du CDL afin de sécuriser la situation financière de la commune.

L'analyse entreprise en 2014, a conduit au constat que l'utilisation en 2005 d'un excédent de fonctionnement majoritairement basé sur des recettes de fonctionnement sans fondements juridiques et légal, rectifié partiellement en 2009, a eu pour conséquence de gonfler artificiellement l'article 1068 en section d'investissement, générant un résultat excédentaire de plus de 8 M€ ne correspondant pas à des recettes avérées, qui par contre n'a jamais pu être rectifié. Cette annulation partielle, 4 ans plus tard, a faussé la lecture du budget et a fortement impacté l'équilibre de la section de fonctionnement.

Si le rétablissement de la sincérité du budget en section de fonctionnement a été initié en 2009 et s'est poursuivi depuis avec la régularisation du droit d'entrée du casino (terminée en 2016), une situation insincère a perduré en section d'investissement.

Certaines mesures « exceptionnelles » pour pallier à cette situation « exceptionnelle », ont été mises en œuvre avec l'aval de l'Etat:

- L'autorisation de transférer 2 M€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement,
- L'inscription sur 2 ans des provisions antérieures des créances à risque afin de sécuriser les finances de la commune,
- Le vote d'un loyer raisonnable pour le Snowhall,
- L'intégration, pour le Snowhall de l'ensemble de la dette de loyer et d'électricité et l'autorisation de voter un budget en déséquilibre « sincère ».

La clarification budgétaire a permis également de retrouver une image positive auprès des banques ce qui a permis de négocier une ligne de trésorerie permettant de soulager, en partie, la difficulté de trésorerie qui faisait peser sur les fournisseurs de la commune des délais de paiement encore trop longs.

Les efforts initiés en 2015 se sont poursuivis en 2016 afin de redresser et de rétablir les comptes de la commune et faire en sorte de pouvoir entrevoir des perspectives d'investissement. De plus l'étude prospective et stratégique menée en partenariat avec la Région, le Département, la Communauté de Communes et la Caisse de Dépôts et Consignation, sur le Centre Thermal et Touristique a permis d'envisager les solutions à mettre en œuvre pour la pérennisation et le développement de ce dernier.

II-3) RETROSPECTIVE - DOB 2017

4 problématiques budgétaires et financières récurrentes :

- Un fonds de roulement de trésorerie toujours restreint,
- Une situation de trésorerie toujours préoccupante,
- Une capacité d'autofinancement quasi inexistante depuis 2014,
- Un montant de restes à recouvrer impactant toujours le fonds de roulement.

Le rapport d'orientation budgétaire 2017 rappelait une nouvelle fois la différence entre inscriptions budgétaires et situation difficile de trésorerie résorbable qu'à long terme.

Grâce au virement comptable de 2 M€ accordé exceptionnellement, l'inscription de toutes les provisions nécessaires, notamment concernant les loyers de l'APT, du CDL et du Snowhall a été rendu possible. Certaines de ces provisions ont pu être reprises contribuant à afficher un excédent de fonctionnement en 2016.

Le fait de clarifier et d'assainir le budget depuis 2015, a permis à la commune de retrouver une écoute, un accompagnement et une crédibilité auprès des services de l'Etat, des autres collectivités territoriales, des différents partenaires et des fournisseurs.

D'autres constats positifs ont été faits :

- Les dépenses obligatoires (charges de personnel et remboursement des emprunts) et récurrentes de fonctionnement sont payées de façon systématique et régulière,
- Le délai de paiement a été raccourci,
- L'utilisation parcimonieuse de la ligne de trésorerie et en dernier recours, avec anticipation de son remboursement par des recettes à percevoir.

Les marges financières et budgétaires toujours contraintes obligent à un nécessaire arbitrage des inscriptions budgétaires en dépenses d'investissement.

Cette difficulté a été accentuée par les mesures gouvernementales, comme la diminution des dotations de l'Etat, l'application du PPCR ... rendant toujours plus problématique l'équilibre de la section de fonctionnement et la création d'un excédent pour l'investissement.

Toutes les nouvelles recettes d'investissement (subventions, cessions ...) ont permis d'augmenter les liquidités tout en accentuant mathématiquement la différence entre inscriptions budgétaires et trésorerie.

II-4) RETROSPECTIVE - ROB 2018

Les orientations budgétaires 2018 ont été marquées par des incertitudes liées entre autres à la réforme de la taxe d'habitation et à la baisse de la DGF.

Néanmoins, la volonté de la municipalité est restée la même depuis 2015, à savoir une maîtrise totale des dépenses de fonctionnement et une inscription des dépenses d'investissement en adéquation avec la situation de trésorerie sans augmenter la fiscalité ménages. La priorité étant de garantir l'avenir de la commune.

- La clôture de l'EPIC (office de tourisme) : Les résultats budgétaires 2017 ont été intégrés dans la comptabilité communale ainsi que le solde de trésorerie. La Commune a également vu son patrimoine augmenter des biens acquis par l'EPIC.
- Le montant total des dépenses d'investissement pouvant être inscrit était de 2 065 000,00 €, restes à réaliser pour 500 000,00 € et dépenses impératives (travaux, achat de matériels et logiciels...) pour 1 541 000,00 € inclus.
- Le 1^{er} mars 2018, une commission des finances élargie à l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux s'est réunie afin de définir les travaux à inscrire en priorité tout en respectant la trésorerie disponible.

Nombreux projets évoqués lors du ROB 2018 ont été concrétisés. On retrouve notamment :

- La mise en concession avec une nouvelle affectation du bâtiment Imax depuis le 1^{er} avril 2018 par la SPL Destination Amnéville.
- La reprise du Snowhall par la société Labellemontagne au 1^{er} novembre 2018 conformément à notre engagement auprès de l'Etat de trouver une solution avant 2019.
- La reprise de voirie de la rue des Romains et de la rue Clémenceau sous convention MOD avec la régie Réseau de chaleur (début du remboursement en 2019 pour 6 ans)
- La réalisation du rond point à Malancourt par le Conseil Départemental avec une participation communale (début du remboursement en 2019 pour 3 ans).
- Les travaux de charpente de Thermapolis.
- L'acquisition de 3 classes mobiles pour les écoles primaires
- La 2^{ème} tranche de réfection des toilettes de l'école du Parc
- La climatisation de la Salle Orchidée de Malancourt
- La réfection des mats du stade CSOA
- Le renforcement de la charpente de la patinoire
- La requalification du giratoire chemin des terrasses du soleil

II-5) RESULTATS BUDGETAIRES PROVISOIRES 2018

RESULTATS 2018 - au 21/02/2019

BUDGET GENERAL 2018		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultats de l'exercice	Recettes	5 418 138.86	25 598 607.40	31 016 746.26
	Dépenses	4 534 054.80	23 825 534.71	28 359 589.51
	Solde	884 084.06	1 773 072.69	2 657 156.75

Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)	Reports 2017	-1 903 349.58	3 591 603.76	1 688 254.18
	Solde	-1 019 265.52	5 364 676.45	4 345 410.93

Restes à réaliser au 31/12/2018	Recettes	2 416 090.00		2 416 090.00
	Dépenses	5 101 543.00		5 101 543.00
	Solde	-2 685 453.00		-2 685 453.00

Resultats cumulés 2018 avec RAR	-3 704 718.52	5 364 676.45	1 659 957.93
--	----------------------	---------------------	---------------------

Résultat global de la section de fonctionnement	5 364 676.45
Solde d'exécution de la section d'investissement	-1 019 265.52
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	-2 685 453.00
Besoin de financement de la section d'investissement	-3 704 718.52
Couverture du besoin de financement 2018 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	5 364 676.45

II-5) RESULTATS BUDGETAIRES PROVISOIRES 2018 - suite

Pour rappel, le calcul des résultats prend en compte, par section, toutes les dépenses et les recettes réelles et d'ordre de l'exercice.

A la clôture de l'exercice 2018 :

- La section de fonctionnement est excédentaire de 5 364 676,45 € et se décompose comme suit :

Excédent de l'exercice 2018	1 773 072,69 €
Excédent reporté 2017	+ 3 155 797,79 €
Excédent intégré de l'EPIC	+ 435 805,97 €

Cet excédent est en partie dû au virement exceptionnel de 2M€ de la section d'investissement vers la section de fonctionnement réalisé en 2016. Par conséquent, une somme ne dépassant pas 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section devra être inscrite au budget 2018 en dépenses imprévues, chapitre 022, afin de garder en mémoire le déficit structurel de la trésorerie et d'illustrer pour partie le décalage entre prévisions budgétaires et trésorerie.

- La section d'investissement est déficitaire de 1 019 265,52 € hors RAR et se décompose comme suit :

Déficit de l'exercice 2018	884 084,06 €
Déficit reporté 2017	- 1 817 263,35 €
Déficit intégré de l'EPIC	- 86 086,23 €

En dehors des dépenses obligatoires (dettes, amortissements...), seules les dépenses en adéquation avec la situation de trésorerie de la commune et pouvant être payées avaient été inscrites en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé avec RAR 2018) est de 3 704 718,52 €.

II-5) RESULTATS BUDGETAIRES PROVISOIRES 2018 - suite

L'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice doit en priorité servir à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, par conséquent :

Excédent de fonctionnement :	5 364 676,45 €
Besoin de financement de la section d'investissement (1068) :	3 704 718,52 €
Excédent de fonctionnement à affecter :	1 659 957,93 €

Pour maîtriser la trésorerie, une analyse des dépenses d'investissement a été réalisée :

Une situation de trésorerie réelle et prévisionnelle est tenue du 1^{er} janvier au 31 décembre et prend en compte toutes les dépenses obligatoires (salaires, emprunts...) mais aussi les dépenses de fonctionnement courantes et les recettes pérennes ou connues de la collectivité. Le solde dégagé permet de connaître, mois par mois le montant disponible et mobilisable pour les autres dépenses notamment d'investissement.

II-6) SITUATION DE TRESORERIE

TRESORERIE	2015	2016	2017	2018
Solde au 01/01/N	1 011 822.86 €	474 562.05 €	605 941.59 €	2 005 369.30 €
Recettes	18 000 000.00 €	24 750 578.72 €	26 558 076.17 €	25 125 918.62 €
Dépenses	18 537 260.81 €	24 619 199.18 €	25 158 648.46 €	23 327 665.11 €
Solde au 31/12/N	474 562.05 €	605 941.59 €	2 005 369.30 €	3 803 622.81 €
Mandats en attente	800 000.00 €	347 000.00 €	245 200.00 €	0.00 €
Rattachements	982 000.00 €	511 515.00 €	586 000.00 €	674 273.53 €
SOLDE	-1 307 437.95 €	-252 573.41 €	1 174 169.30 €	3 129 349.28 €

SIMULATION DE TRESORERIE SANS AUGMENTATION FISCALITE NI VENTE MUSEE DU VELO

TRESORERIE	2015	2016	2017	2018
Solde au 01/01/N	1 011 822.86 €	-1 025 437.95 €	-2 394 058.41 €	-3 994 630.70 €
Recettes	18 000 000.00 €	24 750 578.72 €	26 558 076.17 €	25 125 918.62 €
Dépenses	18 537 260.81 €	24 619 199.18 €	25 158 648.46 €	23 327 665.11 €
Solde au 31/12/N	474 562.05 €	-894 058.41 €	-994 630.70 €	-2 196 377.19 €
Sans augmentation taux fiscalité	-1 500 000.00 €	-1 500 000.00 €	-1 500 000.00 €	-1 500 000.00 €
Sans vente musée du Vélo			-1 500 000.00 €	
Solde au 31/12/N	-1 025 437.95 €	-2 394 058.41 €	-3 994 630.70 €	-3 696 377.19 €
Mandats en attente	800 000.00 €	347 000.00 €	245 200.00 €	0.00 €
Rattachements	982 000.00 €	511 515.00 €	586 000.00 €	674 273.53 €
SOLDE	-2 807 437.95 €	-3 252 573.41 €	-4 825 830.70 €	-4 370 650.72 €

De 2013 à 2015, la situation de trésorerie catastrophique ne permettait pas de payer tous les mandats émis une fois le paiement des dépenses obligatoires effectué. Aussi, nombre d'entre eux étaient bloqués accumulant plusieurs mois de retard. Le paiement de ces mandats imputait donc les crédits de l'année suivante.

En fin d'exercice 2015, si tous les mandats avaient été payés, la situation de trésorerie aurait été déficitaire de plus de 1 300 000,00 €. Il n'était donc plus possible de faire l'impasse sur l'augmentation de la fiscalité ménages, de certains tarifs des services publics et de réduire les dépenses au maximum en les recentrant sur les seules compétences communales tout en recherchant des recettes immobilières et mobilières (vente de terrains, de bâtiments, collection Chapleur...).

Fin 2017 et pour la première fois depuis plusieurs années, le solde après paiement des factures de l'exercice en cours et des rattachements, est positif de 1 174 000,00 €.

En 2018, la parfaite maîtrise des dépenses opérées depuis 2015 a permis à la commune de retrouver une sérénité et un mode de fonctionnement respectant les délais légaux de paiement. Néanmoins, sans le versement de l'avance de 700 000,00 € de la SODEVAM concernant la concession d'aménagement du lotissement des Coteaux du Soleil, l'excédent de 3 803 622,81 € n'aurait pas été atteint en 2018.

Sans augmentation des taux fiscalité ménages et sans vente du Musée du Vélo, la situation au 31/12/2018 aurait été approximativement de - 3,7M d'€ au lieu de 3,8M d'€ sans prise en compte des rattachements

II-7) EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de Fonctionnement		2015	2016	2017	2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 613 778.70 €	5 065 393.34 €	4 965 735.01 €	4 883 398.57 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		9.79%	-1.97%	-1.66%
Chapitre 012	Charges de personnel	11 537 443.96 €	11 274 200.51 €	11 465 848.22 €	11 056 151.41 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-2.28%	1.70%	-3.57%
Chapitre 014	Atténuations de produits		2 366.00 €	154 862.00 €	100 558.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		100.00%	6445.31%	-35.07%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	1 812 912.96 €	2 032 633.07 €	2 090 080.84 €	2 756 789.46 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		12.12%	2.83%	31.90%
Chapitre 66	Intérêts de la dette	850 890.51 €	767 529.75 €	702 566.77 €	614 207.18 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-9.80%	-8.46%	-12.58%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	942 277.93 €	606 285.69 €	132 440.85 €	504 632.94 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-35.66%	-78.16%	281.03%
Chapitre 68	Dotations aux provisions	725 429.84 €	2 421 102.40 €	2 908 585.91 €	1 501 183.60 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		233.75%	20.13%	-48.39%
TOTAUX		20 482 733.90 €	22 169 510.76 €	22 420 119.60 €	21 416 921.16 €
TOTAUX SANS PROVISIONS		19 757 304.06 €	19 748 408.36 €	19 511 533.69 €	19 915 737.56 €

II-7) EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2018, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de près de 1 millions d'euros par rapport à 2017. Depuis 2015, les dépenses de fonctionnement hors provisions sont restées relativement stables et restent inférieures à 20 000 000,00 €. Bien que le budget 2018 ait été impacté par de nouvelles écritures, exceptionnelles ou non, il reste parfaitement maîtrisé.

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général** : Ce chapitre est en légère diminution (moins de 100 000,00 €). Toutefois, quelques constats sont à faire.
 - La régularisation du terrain Gaumont a permis de réduire le montant des taxes foncières payées puisqu'elles ont diminuées de 38 000,00 € en 2018.
 - Les frais d'actes et contentieux ont diminués de 19 000,00 €.
 - La mise en service du chauffage urbain a eu pour conséquence une légère augmentation de certaines factures d'eau suite à la remise en eau des chaudières concernées mais les dépenses de chauffage urbain cumulées aux dépenses « Energies et électricité » sont inférieures aux seules dépenses « Energies et électricité » 2017.
- **Chapitre 012 – Charges de personnel** : La gestion optimale des dépenses de personnel a permis de réduire ce chapitre tout en déployant les compétences.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante** : En hausse de près de 700 000,00 €, ce chapitre a vu apparaître de nouvelles écritures. En effet, la redevance pour l'action de promotion du site thermal et touristique versée par le Casino transite désormais par les comptes de la Commune avant d'être reversée à la SPL Destination Amnéville. Auparavant elle était versée directement à l'EPIC. Cette dépense est néanmoins sans conséquence pour la situation financière puisque la même somme est inscrite en recettes de fonctionnement.
- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles** : Au moment de sa dissolution, l'EPIC présentait un excédent de fonctionnement de 435 805,97 € qui a du être intégré dans la comptabilité de la commune. Cette écriture a été retracée au chapitre 67.
- **Chapitre 68 – Dotations aux provisions** : Ce chapitre s'est vu diminuer de 1,4M d'euros. En effet, les dettes anciennes, en particulier celles de la Piste de Ski, ayant été provisionnées jusqu'en 2017, seules les créances à risques de l'année en cours ont du être provisionnées en 2018.
- **Chapitre 014 – Atténuations de produits** : La diminution de ce chapitre est due, entre autre, au remboursement du crédit d'impôt pour manifestations artistiques de qualité versé au Casino qui est passé de 126 227,00 € en 2017 à 76 597,00 € en 2018.

II-7) EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement		2015	2016	2017	2018
Chapitre 013	Atténuations de charges	245 372.59 €	353 623.49 €	285 635.63 €	388 188.14 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		44.12%	-19.23%	35.90%
Chapitre 70	Produits services	2 159 853.04 €	2 211 491.53 €	2 959 848.31 €	2 543 621.14 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		2.39%	33.84%	-14.06%
Chapitre 73	Impôts et Taxes	13 259 617.64 €	13 546 271.38 €	14 373 644.87 €	14 270 760.96 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		2.16%	6.11%	-0.72%
Chapitre 74	Dotations et participations	2 439 554.57 €	1 903 366.85 €	1 267 224.41 €	1 230 739.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-21.98%	-33.42%	-2.88%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 327 979.36 €	2 765 856.25 €	2 804 751.22 €	3 566 941.26 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-16.89%	1.41%	27.17%
Chapitre 76	Produits financiers	149.66 €	137.18 €	125.28 €	125.95 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-8.34%	-8.67%	0.53%
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	1 900 678.16 €	2 851 042.59 €	3 449 003.11 €	2 296 470.38 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		50.00%	20.97%	-33.42%
Chapitre 78	Provisions		1 127 749.17 €	1 316 460.38 €	1 168 979.77 €
	taux d'évolution par rapport à N-1			16.73%	-11.20%
TOTAUX		23 333 205.02 €	24 759 538.44 €	26 456 693.21 €	25 465 826.60 €
TOTAUX SANS PROVISIONS		23 333 205.02 €	23 631 789.27 €	25 140 232.83 €	24 296 846.83 €

II-7) EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

A l'instar des dépenses, les recettes de fonctionnement sont également légèrement en baisse.

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges** : Une hausse de 103 000,00 € est due aux remboursements de la CPAM et de l'assurance de la Commune suite aux arrêts de travail des agents mais aussi à des régularisations de salaire et au remboursement des excédents de cotisation versés.
- **Chapitre 70 – Produits des services** : Ce chapitre a connu une hausse exceptionnelle en 2017 suite au remboursement des taxes foncières du Gaumont depuis 2002 pour revenir à la normale en 2018.
- **Chapitres 73 – Impôts et taxes, 74 – Dotations et participations et 76 – produits financiers** : Ces chapitres sont restés stables par rapport à 2017. La première tranche de la réforme de la Taxe d'Habitation n'a pas eu d'impact négatif sur le chapitre 73. La diminution la plus importante de ce chapitre concerne l'attribution de compensation de la CCPOM qui a été revue à la baisse suite au transfert de la compétence emploi, de la GEMAPI et de la gestion des Eaux Pluviales. Le chapitre 74 quant à lui subit toujours la diminution de la DGF.

Participation au redressement des comptes publics

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant DGF perçu	2 034 136.00 €	1 853 432.00 €	1 416 536.00 €	1 006 582.00 €	319 370.00 €	245 310.00 €	
Perte annuelle		180 704.00 €	436 896.00 €	409 954.00 €	687 212.00 €	74 060.00 €	
Montant prévisionnel à percevoir							131 000.00 €
Perte par rapport à 2013	- €	180 704.00 €	617 600.00 €	1 027 554.00 €	1 714 766.00 €	1 788 826.00 €	1 903 136.00 €

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : Les loyers fixés par la Commune sont restés sensiblement identiques en 2018. Ce chapitre doit son augmentation à la redevance pour l'action de promotion du site thermal et touristique versée par le Casino. Néanmoins, comme vu au chapitre 65 des dépenses de fonctionnement, cette redevance est reversée à la SPL Destination Amnéville.
- **Chapitre 77 – Autres produits exceptionnels** : Ce chapitre a connu une augmentation exceptionnelle en 2017 grâce à la vente de la collection Chapleur et du Bâtiment relais. En 2018, c'est la régularisation des terrains Gaumont qui a permis à ce chapitre de franchir la barre des 2M d'euros.
- **Chapitre 78 – Reprises des provisions** : Ce chapitre correspondant au reprises de provisions effectuées suite au paiement des créances.

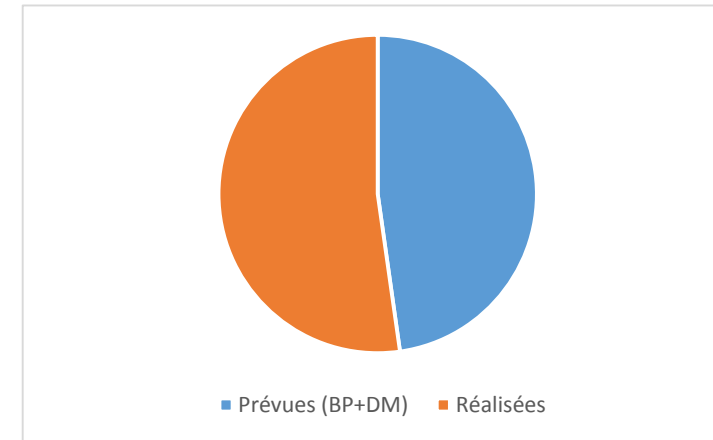
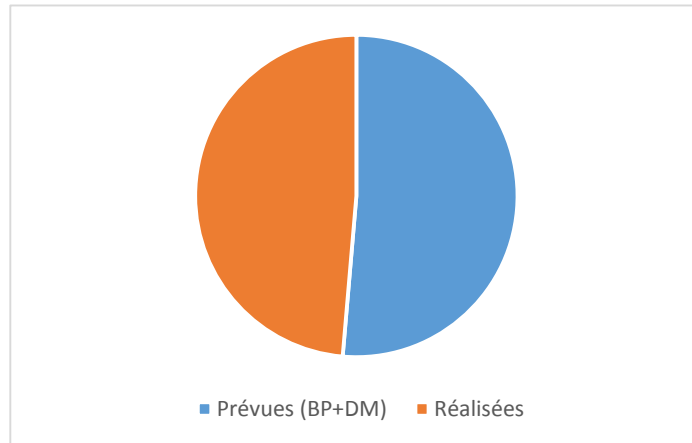
La diminution des recettes de fonctionnement en 2018 par rapport à 2017 est principalement due au chapitre 77 comme vu ci-dessus.

II-7) REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES EN 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 011	5 432 308.76	4 883 398.57	89.90%
Chapitre 012	11 500 000.00	11 056 151.41	96.14%
Chapitre 014	104 000.00	100 558.00	96.69%
Chapitre 65	2 894 200.00	2 756 789.46	95.25%
Chapitre 66	625 800.00	614 207.18	98.15%
Chapitre 67	553 805.97	504 632.94	91.12%
Chapitre 68	1 501 550.00	1 501 183.60	99.98%
TOTAL	22 611 664.73	21 416 921.16	94.72%

RECETTES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 013	330 000.00	388 188.14	117.63%
Chapitre 70	2 225 600.00	2 543 621.14	114.29%
Chapitre 73	13 495 300.00	14 270 760.96	105.75%
Chapitre 74	1 096 500.00	1 230 739.00	112.24%
Chapitre 75	3 560 000.00	3 566 941.26	100.19%
Chapitre 76	150.00	125.95	83.97%
Chapitre 77	1 401 000.00	2 296 470.38	163.92%
Chapitre 78	1 171 466.66	1 168 979.77	99.79%
TOTAL	23 280 016.66	25 465 826.60	109.39%



II-7) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'Investissement		2015	2016	2017	2018
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves		6 722.00 €	915.00 €	
	taux d'évolution par rapport à N-1			-86.39%	
Chapitre 13	Subventions d'investissement				6 000.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 16	Emprunts et dettes	2 961 051.53 €	2 841 533.25 €	2 532 743.19 €	2 054 807.91 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-4.04%	-10.87%	-18.87%
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	71 171.29 €	261 856.25 €	185 101.87 €	69 165.03 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		2.68 €	-29.31%	-62.63%
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	5 262.30 €		12 346.34 €	
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	254 312.89 €	135 507.36 €	423 432.87 €	185 263.43 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-46.72%	212.48%	-56.25%
Chapitre 23	Immobilisations en cours	646 216.26 €	979 754.34 €	1 054 050.18 €	1 691 790.54 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		51.61%	7.58%	60.50%
Chapitre 26	Participations			90 000.00 €	90 000.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 27	Autres immobilisations financières		350.00 €	50 000.00 €	
	taux d'évolution par rapport à N-1			14185.71%	
TOTAUX		3 938 014.27 €	4 225 723.20 €	4 348 589.45 €	4 097 026.91 €

II-7) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement réalisées 2018 sont en baisse par rapport à 2017, en particulier les chapitres 20 et 21. Les achats et travaux prévus initialement ont été en grande partie engagés mais n'ont pas pu être réalisés en totalité, aussi les crédits correspondants ont été reportés sur l'exercice 2019.

En 2018, près de 3 380 000,00 € ont été payés en dépenses d'investissement : 2 054 800,00 € consacrés au remboursement de la dette, 1 327 000,00 € aux investissements nouveaux

- **Chapitre 13 – subventions d'investissement : 6 000,00 €**

Cette écriture a dû être passée afin de modifier l'imputation d'une subvention perçue en 2017. Elle n'a donc aucun impact sur la trésorerie de la commune.

- **Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilés : 2 054 807,91 €**

Ce chapitre comprend le remboursement des emprunts en capital ainsi que les autres dettes (RTE, Vaglio...)

- **Chapitre 20 – immobilisations incorporelles : 69 165,03 €**

Rachat du fonds de commerce de la SARL Le Site, acquisition de logiciels afin de respecter les réglementations telles que la dématérialisation...

- **Chapitre 21 – immobilisations corporelles : 185 263,43 €**

Achat de décorations de Noël, de matériels et outillages pour les différents services (autolaveuses et aspirateurs pour le service d'entretien des bâtiments par exemple...) et de mobilier pour les écoles.

- **Chapitre 23 – immobilisation en cours : 1 691 790,54 €**

- **BATIMENTS** : Renforcement de la charpente du complexe Piscine-Patinoire, 2^{ème} tranche de réfection des toilettes de l'école du Parc, réfection de la charpente de Thermapolis...

- **VOIRIES** : Requalification du giratoire chemin des terrasses du soleil, enrobés et voiries diverses à Amnéville (rue des Romains, rue Clémenceau, rue de la ferme, rue Peguy...) et Malancourt (rue Aldalbéron), accès PMR rue Vaillant Couturier...

- **AUTRES** : Régularisation Gaumont

- **Chapitre 26 – participations : 90 000,00 €**

Achat d'actions au capital social de la Société Publique Locale Destination Amnéville.

II-7) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles d'Investissement		2015	2016	2017	2018
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	483 164.85 €	207 962.05 €	234 985.19 €	2 431 901.06 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-56.96%	12.99%	934.92%
Chapitre 13	Subventions d'investissement	452 020.00 €	191 937.86 €	425 390.93 €	138 318.60 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		-57.54%	121.63%	-67.48%
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement		9 000.00 €	140.00 €	58.56 €
	taux d'évolution par rapport à N-1			-98.44%	-58.17%
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées				
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 21	Avances et acomptes versés				
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 23	Voiries diverses		8 386.62 €		
	taux d'évolution par rapport à N-1				
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	104 691.43 €	219 691.43 €	219 691.43 €	135 000.00 €
	taux d'évolution par rapport à N-1		109.85%	0.00%	-38.55%
TOTAUX		1 039 876.28 €	636 977.96 €	880 207.55 €	2 705 278.22 €

II-7) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont liées aux dépenses d'investissement car elles proviennent principalement du FCTVA (chapitre 10) et des subventions d'investissement (chapitre 13).

- **Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves : 2 431 901,06 €**

Si en 2018 ce chapitre a connu une augmentation exponentielle, c'est grâce à l'affectation du résultat 2017 pour 1 881 013,35 €, somme nécessaire pour recouvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

- **Chapitre 13 – subventions d'investissement reçues : 138 318,60 €**

Comme les dépenses d'investissement, toutes les recettes prévues n'ont pas été réalisées en 2018 mais les crédits correspondants ont été reportés en 2019. Pour 2018, la commune a reçu, entre autres, le produits des amendes de police, le solde de la subvention versée au titre de l'étude prospective du site thermal et touristique, un 1^{er} acompte de subvention pour la mise en accessibilité de la voirie et de la mise en conformité de la poutre du complexe piscine patinoire, le solde de la subvention allouée pour la création du modulaire Clémenceau...

- **Chapitre 27 – autres immobilisations financières : 135 000,00 €**

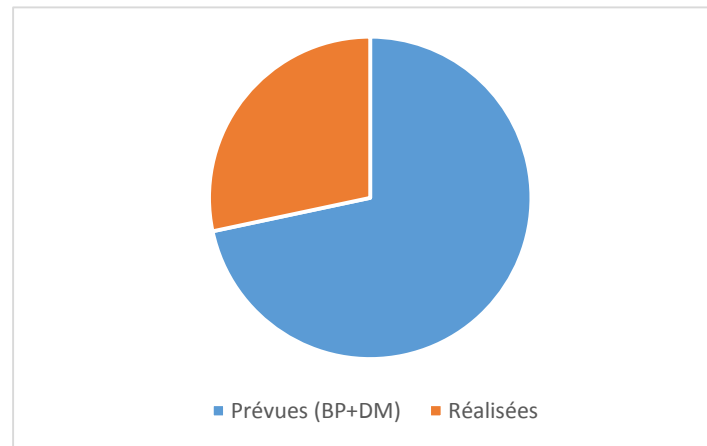
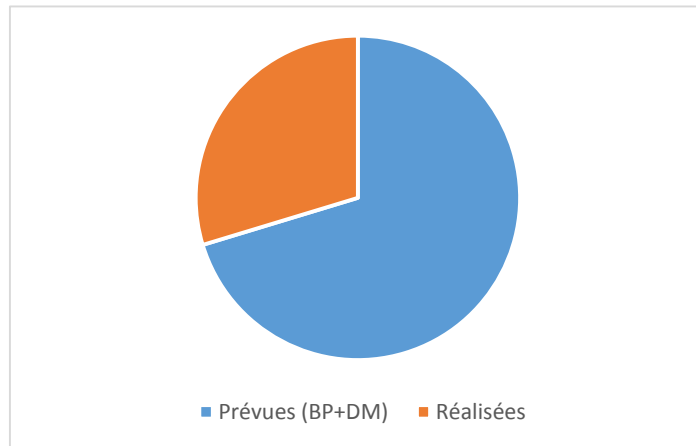
Remboursement des avances consenties au CDL ainsi que les deux premiers acomptes de la vente du bâtiment relais.

II-7) REPRESENTATION GRAPHIQUE DES DEPENSES ET RECETTES REELLES REALISEES EN 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 10	4 000.00		0.00%
Chapitre 13	6 000.00	6 000.00	100.00%
Chapitre 16	2 092 359.00	2 054 807.91	98.21%
Chapitre 20	142 850.00	69 165.03	48.42%
Chapitre 204			
Chapitre 21	503 210.00	185 263.43	36.82%
Chapitre 23	6 866 227.00	1 691 790.54	24.64%
Chapitre 26	90 000.00	90 000.00	100.00%
Chapitre 27			
TOTAL	9 704 646.00	4 097 026.91	42.22%

RECETTES REELLES			
	Prévues (BP+DM)	Réalisées	% de réalisation
Chapitre 10	2 357 099.58	2 431 901.06	103.17%
Chapitre 13	1 751 800.00	138 318.60	7.90%
Chapitre 16	600 000.00	58.56	0.00%
Chapitre 23	2 000 000.00	0.00	0.00%
Chapitre 27	135 000.00	135 000.00	100.00%
TOTAL	6 843 899.58	2 705 278.22	39.53%



II-8) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2018

Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. **La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.**

SOLDES FINANCIERS	CA 2016	CA 2017	CA Prévisionnel 2018
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions)	23 294 115.51 €	24 443 272.21 €	24 556 254.11 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors chapitre 66)	21 401 981.01 €	21 717 552.83 €	20 802 713.98 €
EPARGNE DE GESTION	1 892 134.50 €	2 725 719.38 €	3 753 540.13 €
Interets de la dette (chapitre 66)	767 529.75 €	702 566.77 €	614 207.18 €
EPARGNE BRUTE	1 124 604.75 €	2 023 152.61 €	3 139 332.95 €
Capital de la dette (chapitre 16)	2 841 533.25 €	2 532 743.19 €	2 054 807.91 €
EPARGNE NETTE	1 716 928.50 €	509 590.58 €	1 084 525.04 €

- **EPARGNE DE GESTION** : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions – article 775) et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette)
- **EPARGNE BRUTE ou CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)** : Epargne de gestion minorée des intérêts de la dette.
- **EPARGNE NETTE** : Epargne brute minorée des montants de remboursement en capital de la dette.

L'Epargne de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité, hors frais financiers.

L'Epargne brute ou CAF brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, en priorité le remboursement de la dette puis les dépenses d'équipement. Il s'agit du solde intermédiaire de gestion le plus pertinent pour apprécier la santé financière de la collectivité.

L'Epargne nette ou CAF nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement après remboursement de la dette.

Un constat est à faire : l'effort fourni depuis 2015 commence réellement à porter ses fruits puisque, depuis 2018, l'épargne brute permet enfin de couvrir le remboursement du capital en totalité. Cette même année, le montant des dépenses d'investissement et en particulier les travaux (chapitre 23) ont augmenté et ont été totalement autofinancées.

Néanmoins, la situation reste fragile et la maîtrise des dépenses reste indispensable pour consolider cette situation.

III - FOCUS SUR LES SERVICES

La ventilation analytique mise en place permet de connaître la répartition des dépenses et des recettes par service. Il est toutefois important de rappeler qu'en comptabilité publique, les recettes ne sont pas spécialisées mais globalisées. Aussi, la totalité des recettes sont affectées en administration générale. Seules les recettes identifiables (régies, loyers...) sont affectées au service correspondant.

Les dépenses et recettes commentées ci-dessus par chapitre sont ici réparties par service. Les explications ne seront donc pas reprises. Il semble néanmoins important de remarquer que les dépenses de fonctionnement par service sont maîtrisées.

Pour rappel :

- ADMINISTRATION : services régaliens de la collectivité, services administratifs, salles communales, service entretien des bâtiments...
- SERVICES TECHNIQUES – CTM : Ateliers municipaux, espaces verts, serres, service voirie, entretien des forêts communales, environnement...
- SECURITE : Police municipale, service sécurité / circulation, Fourrières...
- ENFANCE : Ecoles, accueil de l'enfant...
- CULTUREL : Conservatoire, Médiathèque, lieux de culte...
- SPORT : bâtiments sportifs, terrains sportifs...
- LOCATIONS DIVERSES : Cure, Thermapolis, Villa Pompéi, Taverne, Piste de ski, Office de Tourisme...

Les dépenses en lien (ex : subventions aux associations sportives rattachées au service sport) sont incluses dans ces services.

III-1) REPARTITION ANALYTIQUE - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	ADMINISTRATION		SERVICES TECHNIQUES CTM		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	610 445.31	615 840.49	1 208 914.80	1 317 416.77	81 867.11	74 992.14	795 371.62	780 266.21	117 831.28	105 335.13	1 087 150.75	1 147 317.35	1 064 154.14	842 230.48	4 965 735.01	4 883 398.57
12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 713 928.90	2 918 538.77	2 992 824.64	2 968 743.58	690 938.98	521 722.36	1 843 435.81	1 700 113.73	894 842.20	810 602.70	2 155 583.36	2 136 430.27	174 294.33	-	11 465 848.22	11 056 151.41
14	ATTENUATIONS DE PRODUITS	154 862.00	100 558.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154 862.00	100 558.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	785 389.29	812 115.14	119 151.50	180.00	433 141.99	437 286.23	167 643.00	177 570.00	6 394.32	8 629.09	384 399.49	378 798.42	193 961.25	942 210.58	2 090 080.84	2 756 789.46
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
66	CHARGES FINANCIERES	254 034.75	238 313.10	26 954.22	19 978.93	-	-	-	-	-	-	-	-	421 577.80	355 915.15	702 566.77	614 207.18
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	70 178.50	3 084.84	-	-	-	-	60 904.80	65 052.20	365.00	600.00	84.00	89.93	908.55	435 805.97	132 440.85	504 632.94
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 908 585.91	1 501 183.60	2 908 585.91	1 501 183.60
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	4 588 838.75	4 688 450.34	4 347 845.16	4 306 319.28	1 205 948.08	1 034 000.73	2 867 355.23	2 723 002.14	1 019 432.80	925 166.92	3 627 217.60	3 662 635.97	4 763 481.98	4 077 345.78	22 420 119.60	21 416 921.16
Chapitre	Libellé	ADMINISTRATION		SERVICES TECHNIQUES CTM		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
13	ATTENUATIONS DE CHARGES	285 635.63	388 090.94	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	97.20	285 635.63	388 188.14	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINES ET VENTES DIVERSES	268 689.23	268 529.94	52 755.04	17 541.17	12 073.26	10 715.20	237 517.10	307 220.50	60 814.01	83 232.60	872 910.50	863 351.65	1 455 089.17	993 030.08	2 959 848.31	2 543 621.14
73	IMPOTS ET TAXES	14 181 505.82	14 050 465.20	-	-	13 591.50	11 231.00	-	-	-	-	-	-	178 547.55	209 064.76	14 373 644.87	14 270 760.96
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 231 526.23	1 159 979.35	124.00	637.10	-	-	27 004.18	63 392.55	8 570.00	6 730.00	-	-	-	-	1 267 224.41	1 230 739.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	92 160.08	83 273.29	-	-	-	-	-	-	300.00	1 900.00	-	8 070.00	2 712 291.14	3 473 697.97	2 804 751.22	3 566 941.26
76	PRODUITS FINANCIERS	125.28	125.95	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	125.28	125.95
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 498 473.11	2 291 392.86	-	-	-	-	-	-	1 500 000.00	2 500.00	-	-	450 530.00	2 577.52	3 449 003.11	2 296 470.38
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 316 460.38	1 168 979.77	1 316 460.38	1 168 979.77
	TOTAL DES RECETTES REELLES	17 558 115.38	18 241 857.53	52 879.04	18 178.27	25 664.76	21 946.20	264 521.28	370 613.05	1 569 684.01	94 362.60	872 910.50	871 421.65	6 112 918.24	5 847 447.30	26 456 693.21	25 465 826.60

III-2) REPARTITION ANALYTIQUE - INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	ADMINISTRATION		SERVICES TECHNIQUES CTM		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL		
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	915.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	915.00	-
13	SUBVENTIONS D'INVEST.	-	-	-	-	-	-	6 000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	467 764.32	519 898.61	90 264.15	85 459.83	-	-	-	-	-	-	-	-	1 974 714.72	1 449 449.47	2 532 743.19	2 054 807.91	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 846.29	30 657.68	32 504.40	8 788.95	-	-	4 857.60	1 166.40	2 239.92	-	-	-	-	28 552.00	197 448.21	69 165.03	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	366 622.15	15 457.23	22 329.00	94 669.57	-	7 663.20	20 969.48	38 637.36	3 120.24	2 188.52	10 392.00	26 647.55	-	-	423 432.87	185 263.43	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	19 280.34	17 359.86	163 519.86	458 554.59	-	-	449 618.01	134 615.81	3 799.74	34 203.88	254 639.71	183 900.57	163 192.52	863 155.83	1 054 050.18	1 691 790.54	
26	PARTICIPATIONS	90 000.00	90 000.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90 000.00	90 000.00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 000.00	-	50 000.00	-	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 102 428.10	673 373.38	308 617.41	647 472.94	-	7 663.20	475 445.09	180 419.57	9 159.90	36 392.40	265 031.71	210 548.12	2 187 907.24	2 341 157.30	4 348 589.45	4 097 026.91	
Chapitre	Libellé	ADMINISTRATION		SERVICES TECHNIQUES CTM		SECURITE		ENFANCE		CULTUREL		SPORT		LOCATIONS DIVERSES		TOTAL		
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	234 985.19	2 431 901.06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	234 985.19	2 431 901.06	
13	SUBVENTIONS D'INVEST.	122 954.69	12 703.20	1 779.00	24 458.45	28 201.00	38 723.00	217 388.24	27 534.63	-	-	55 068.00	34 899.32	-	-	425 390.93	138 318.60	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	58.56	-	-	-	-	-	-	-	-	140.00	-	-	-	140.00	58.56	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219 691.43	135 000.00	219 691.43	135 000.00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		357 939.88	2 444 662.82	1 779.00	24 458.45	28 201.00	38 723.00	217 388.24	27 534.63	-	-	55 208.00	34 899.32	219 691.43	135 000.00	880 207.55	2 705 278.22	

IV – GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

IV-1) STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

Suite à la clôture de la régie municipale de la Piste de ski, la commune a intégré deux emprunts à compter du 1^{er} novembre 2018. Aussi, au 1^{er} janvier 2019, la dette communale se compose de la manière suivante :

➤ **12 prêts** : 2 à taux variable et 10 à taux fixe.

- 11 sont classés en A1
- 1 est classé en E1

RAPPEL : La classification des emprunts est destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée :

- Le chiffre de 1 à 5 en fonction de leur risque croissant, traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt,
- La lettre de A à E exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts,
- Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « hors charte » : F6 qui regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

➤ **Deux lignes de trésorerie** :

- 1 ligne de trésorerie accordée à la commune par la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000,00 €. Celle-ci n'a pas fait l'objet de tirage au 31/12/2018.
- 1 ligne de trésorerie de 750 000,00 € transférée suite à la clôture de la régie municipale de la Piste de ski.

IV-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Le niveau d'endettement, qui s'apprécie par un calcul entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions), est en baisse de 6 points par rapport à 2018.

Niveau d'endettement (hors autres dettes et dette garantie)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Encours de la dette	18 378 000.00	15 943 000.00	14 466 000.00
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession)	23 294 115.51	24 443 272.21	24 556 254.11
Niveau d'endettement	78.90%	65.22%	58.91%

Le taux de charge au 31/12/2018 est de 10,46 %. Ce pourcentage diminue de deux points par rapport à 2017.

Il mesure le ratio entre l'annuité (capital + intérêts + perte de change) et les produits de fonctionnement (hors produits de cession). Cela signifie que 10,46 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune ont servi au seul remboursement des emprunts contractés, réduisant d'autant les marges de manœuvre de la commune.

Taux de charge de la dette (hors autres dettes et dette garantie)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Annuités de la dette dont perte de change	3 528 904.25	3 155 151.21	2 568 922.39
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession)	23 294 115.51	24 443 272.21	24 556 254.11
Taux de charge	15.15%	12.91%	10.46%

IV-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

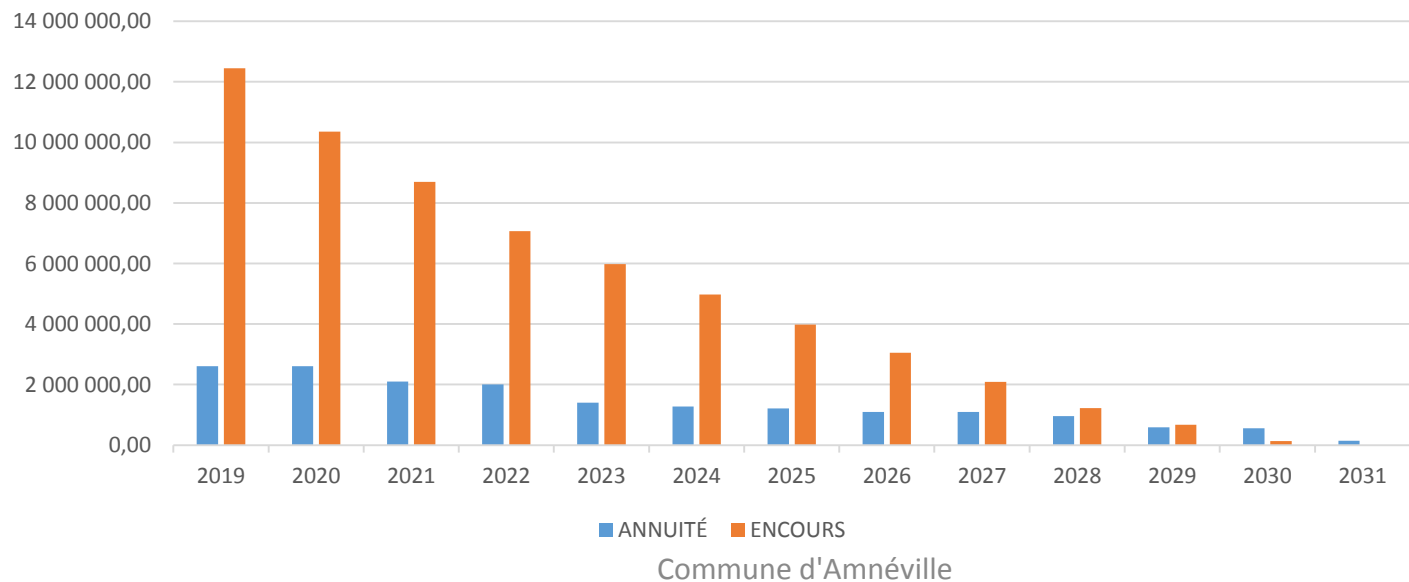
Aussi, il faudrait à peine 5 ans à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette si elle décidait d'y consacrer l'intégralité de son épargne brute. En 2016, il aurait fallu 16 ans.

Capacité de désendettement

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Encours de la dette	18 378 000.00	15 943 000.00	14 466 000.00
Epargne brute	1 124 604.75	2 023 152.61	3 139 332.95
Capacité de désendettement (en années)	16.34	7.88	4.61

IV-3) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES ANNUITES ET DE L'ENCOURS DE DETTE (en € par année)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	2 022 084.93	581 069.82	2 603 154.75	12 444 116.55
2020	2 089 929.72	512 974.79	2 602 904.51	10 354 186.83
2021	1 661 517.20	443 698.91	2 105 216.11	8 692 669.63
2022	1 626 038.34	377 831.91	2 003 870.25	7 066 631.29
2023	1 090 186.01	312 975.08	1 403 161.09	5 976 445.28
2024	1 004 129.15	266 316.08	1 270 445.23	4 972 316.13
2025	995 106.30	219 881.66	1 214 987.96	3 977 209.83
2026	924 559.45	174 113.39	1 098 672.84	3 052 650.38
2027	962 670.29	130 009.93	1 092 680.22	2 089 980.09
2028	871 132.03	86 686.48	957 818.51	1 218 848.06
2029	542 005.67	47 859.32	589 864.99	676 842.39
2030	538 089.98	22 679.99	560 769.97	138 752.41
2031	138 752.41	1 663.02	140 415.43	0.00
TOTAL GENERAL	14 466 201.48	3 177 760.38	17 643 961.86	



IV-4) LES AUTRES DETTES

Les autres dettes sont issues d'engagement pris auprès d'autres organismes ou particuliers que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt.

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice 2018	Dettes restantes au 31/12/2018
RTE Enfouissement ligne 63kV ROMBAS Protocole transactionnel du 19/05/2015 Délibération du 07/04/15 Durée 8 ans - à partir de 2015	561 270.00 €	70 158.75 €	280 635.00 €
Achat Terrain VAGLIO MALANCOURT LA MONTAGNE Acte de vente du 09/02/2016 Durée 5 ans - à partir de 2016	50 000.00 €	10 000.00 €	20 000.00 €
Achat Terrain EPFL AMNEVILLE Acte de vente du 27/03/2018 Durée 5 ans - à partir de 2018 1ère échéance 34 515.05 € puis 17 257.52 € par an	103 545.13 €	34 515.05 €	69 030.08 €

V - FISCALITE

V-1) LA FISCALITE DIRECTE : BASES ET TAUX

Rappel : La CFE étant de compétence communautaire depuis 2017, elle n'apparaît plus dans les états ci-dessous.

La fiscalité directe - les bases

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2015 - 2018 en €	Evolution 2015 - 2018 en %
	Bases effectives	Bases effectives	Bases effectives	Bases effectives	Bases prévisionnelles		
Base TH	11 245 332	11 118 666	11 109 380	11 117 270	NC	- 128 062	-1.14%
Base FB	12 997 217	13 492 414	13 693 111	13 994 183	NC	996 966	7.67%
Base FNB	55 802	55 182	62 919	64 858	NC	9 056	16.23%
TOTAL	24 298 351	24 666 262	24 865 410	25 176 311	-	877 960	3.61%

Les bases dépendent de la valeur locative cadastrale des locaux concernés. Jusqu'en 2017, celles-ci étaient revalorisées par un coefficient défini par les lois de finances, depuis 2018, ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les nouvelles constructions peuvent également faire varier les bases.

Les variations ne sont donc pas du fait de l'exécutif municipal.

Rappel des taux d'imposition votés et inchangés depuis 2015

Taux d'imposition	TH	TFB	TFNB
Depuis 2015	21.30%	15.04%	81.25%

V-2) LA FISCALITE DES CASINOS

CASINO : DROIT D'ENTREE ET PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX (Selon exercice communal)

	2015	2016	2017	2018
DROIT D'ENTREE	1 349 297.02 €	1 349 297.02 €	1 349 297.02 €	1 349 297.02 €
PRELEVEMENT PROGRESSIF	1 032 527.00 €	1 011 245.00 €	1 096 443.00 €	1 175 265.00 €
PRELEVEMENT CAHIER DES CHARGES	3 944 622.00 €	4 228 198.00 €	4 310 144.00 €	4 379 254.00 €
PRELEVEMENT JEUX DE CERCLE EN LIGNE	211 189.34 €	181 540.34 €	196 219.95 €	188 610.49 €
PRELEVEMENT A EMPLOYER		5 151.09 €		
TOTAL RECETTES	6 537 635.36 €	6 775 431.45 €	6 952 103.97 €	7 092 426.51 €
Evolution en pourcentage		3.64%	2.61%	2.02%

RAPPEL : La commune a confié à la société à la Société Publique Locale (SPL) « Destination Amnéville », la délégation de service public pour l'exploitation de l'accueil et la promotion du tourisme de la destination « Amnéville ». La redevance versée par le Casino au profit de l'Office de Tourisme en contrepartie des actions de promotion du site transite désormais par la commune avant d'être reversée à la SPL (délibération du 19/12/2017).

VI – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

VI-1) RESSOURCES HUMAINES : PRINCIPALES DISPOSITIONS CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Carrières et rémunération des agents :**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, certaines dispositions statutaires, indiciaires et indemnitaires du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), s'applique de nouveau au bénéfice des agents.

Il devrait permettre, à terme, de revaloriser le traitement indiciaire d'environ 10 points d'indice majoré (IM) pour les agents de catégorie C, de 13 à 15 points (IM) pour les agents de catégorie B et de 20 points pour les agents de catégorie A.

Ainsi les mesures de revalorisations indiciaires initialement prévues en 2018 seront effectives en 2019, celles de 2019 en 2020, celles de 2020 en 2021 et celles de 2021 en 2022.

➤ **Prélèvement à la source (PAS) :**

Le PAS est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

➤ **Régime indemnitaire :**

Après la mise en place de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) en 2018, l'année 2019 verra l'instauration du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui se substituera à la prime de vacances. Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif du travail. Comme pour les modalités d'application de l'IFSE, le comité technique sera sollicité pour avis et le conseil municipal pour approbation.

➤ **Gestion prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) :**

La GPEC sera initiée courant 2019. En effet au regard du nombre d'agents susceptibles de partir à la retraite dans les prochaines années (plus de 30 à court terme), cet outil permettra notamment de répertorier les emplois présents, de faire un bilan des compétences disponibles et de déterminer les besoins futurs en emplois et compétences.

VI-1) RESSOURCES HUMAINES : STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2018

STRUCTURE DES EFFECTIFS	2017	2018
Effectif Titulaires et contractuels	340	337
<i>Soit en Equivalent Temps Plein</i>	281	287
Effectif Contrats aidés	14	1
<i>Soit en Equivalent Temps Plein</i>	11,22	1
SOIT AU TOTAL	354	338
NB : EFFECTIF VACATAIRES ET MUSICIENS (Dont 22 vacataires)	83	74

REPARTITION HOMMES / FEMMES	2017	2018
TITULAIRES	238	239
Hommes	102	99
Femmes	136	140
CONTRACTUELS	102	98
Hommes	20	14
Femmes	82	84

PYRAMIDE DES AGES 2018					
	Femmes titulaires	Femmes contractuelles	Âges	Hommes titulaires	Hommes contractuels
	0	0	65 ans et plus	0	0
	11	11	60 à 64 ans	7	2
	30	12	55 à 59 ans	17	1
	33	11	50 à 54 ans	29	0
	41	21	40 a 49 ans	26	4
	21	13	30 à 39 ans	17	5
	4	12	20 à 29 ans	3	2
	0	4	Moins de 20 ans	0	0
Total	140	84	337	99	14
	224			113	

VI-1) RESSOURCES HUMAINES : STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR FILIERES ET PAR CATEGORIES

EFFECTIFS PAR FILIERES	2017			2018		
	Titulaires	Contractuels	Total	Titulaires	Contractuels	Total
Filières						
Administrative	60	2	62	64	2	66
Animation	4	0	4	4	0	4
Culturelle	14	16	30	14	14	28
Médico-sociale	12	0	12	11	0	11
Police Municipale	8	0	8	8	0	8
Sportive	9	8	17	12	5	17
Technique (dont personnel Enfance)	131	76	207	126	77	203
TOTAL	238	102	340	239	98	337

EFFECTIFS PAR CATEGORIES 2018			
Catégories	TITULAIRES	CONTRACTUELS	TOTAL
A	8	0	8
B	34	23	57
C	196	76	272
Total	238	99	337

VI-4) RESSOURCES HUMAINES: DEPENSES DE PERSONNEL 2018

REPARTITION DES DEPENSES DE PERSONNEL PAR CATEGORIE DE REMUNERATION DU 1er janvier au 31 décembre 2018

Statut	Traitement de base	NBI	Indemnité de résidence	SFT	13ème mois + prime de vacances	Régime indemnitaire	Heures compl. et supp.	Contributions patronales	TOTAL
TITULAIRES	4 711 210,23	46 131,96	47 975,85	57 623,64	439 922,94	803 687,37	111 922,40	2 751 458,80	8 969 933,19
NON TITULAIRES	919 180,83		8 518,08	7 321,43	75 123,81	84 040,04	101 083,98	475 390,22	1 670 658,39
VACATAIRES	193 202,45		498,63	358,44	3 970,46	6 025,53	326,74	72 231,99	276 614,24
EMPLOIS AIDES	96 784,57						1 865,59	12 691,88	111 342,04
AUTRES				3 618,54					3 618,54
TOTAL 2018	5 920 378,08	46 131,96	56 992,56	68 922,05	519 017,21	893 752,94	215 198,71	3 311 772,89	11 032 166,40
TOTAL 2017 - pour mémoire	6 093 011,65	52 446,06	58 247,33	80 356,05	529 698,30	827 403,21	239 714,26	3 536 501,21	11 417 378,07

Les chiffres ci-dessus sont issus du logiciel de gestion de carrière et paie Civil Net Rh.

Il est précisé que la différence entre le montant réalisé au chapitre 012 : charges de personnel et le total ci-dessus est dû au paiement des honoraires de la médecine du travail dont le traitement de paiement est indépendant à celui des charges liées au personnel.

Les tableaux ci-dessus démontrent que la collectivité poursuit son effort de maîtrise des effectifs et de la masse salariale en limitant les recrutements et en redéployant les effectifs via des mobilités internes.

VI-5) RESSOURCES HUMAINES : DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

➤ Durée effective du temps de travail :

Une année est constituée de 52 semaines auxquelles sont retirées :

- 5 semaines de congés annuels
- 4 jours de congés supplémentaires
- 13 jours fériés.

Soit un total de 43,8 semaines travaillées pour un agent travaillant 5 jours semaine.

Le temps de travail étant fixé à 35 heures hebdomadaires, la durée effective du travail est de 1 533 heures.

➤ Evolution des effectifs et des dépenses de personnel :

Tout au long de l'année 2018, les mouvements de personnel se déclinent comme suit :

78 recrutements dont :

76 CDD essentiellement pour le service Enfance : cantine, périscolaire du soir ... et les remplacements des agents du service Propreté des bâtiments

2 recrutements directs : un pour le service RH et un pour le service Sport – piscine

2 titularisations dont :

2 titularisations d'agents en CDD : un pour le service Enfance et un pour le service Propreté des bâtiments.

Il est à noter que 3 agents précédemment en CDD ont été mis en stage : un pour le service Enfance, un pour le service VEP et un pour la piscine.

72 Départs dont :

8 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite :

3 agents non titulaires

5 agents titulaires

64 CDD non permanents.

VI-5) RESSOURCES HUMAINES : DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

➤ **Evolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel :**

En 2019, 21 agents auront 62 ans ou plus et pourront prétendre à un départ en retraite. A ce jour, 2 dossiers sont en cours.
Entre 2020 et 2023, 50 agents auront atteint 62 ans et pourront faire valoir leur droit à la retraite.

➤ **Aménagement du temps de travail :**

Lors des réunions du comité technique des 27 octobre 2017 et 25 avril 2018, des aménagements d'horaires ont été proposés et validés.
Après analyse des besoins de la collectivité et souhaits des agents, l'aménagement des horaires administratifs a été mis en place graduellement depuis début septembre 2017 en gardant à l'esprit que :

- le service public doit être assuré,
- l'ouverture au public doit être conservée voire améliorer,
- les agents à temps partiel ne sont pas concernés,
- la pause méridienne doit être appliquée de 12h15 à 13h00, pas de journée continue,
- les journées ou demi-journées libérées doivent être figées pour une durée de 7 ans.

Pour le service technique, après 2 réunions préparatoires avec l'adjoint en charge du personnel, la direction générale des services, les représentants syndicaux et encadrants concernés et un sondage auprès des agents leur proposant des horaires différents, il a été constaté que les agents souhaitent conserver les horaires habituels.

VII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

A l'instar des années précédentes, les orientations traduisent la volonté de la municipalité de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement entamées en 2015 et d'inscrire en investissement des projets au plus proche de la situation de trésorerie sans augmenter la fiscalité ménages.

Pour le budget 2019, la municipalité, afin de garantir l'avenir de la commune, continuera :

- L'effort d'économie et d'optimisation budgétaire initié en 2015 est poursuivi, les recettes de fonctionnement ne devant pas varier significativement. Néanmoins, d'après une simulation réalisée pour évaluer la DGF 2019 via le site de l'AMF, il semblerait que celle-ci soit évaluée à 131 000,00 €, soit une perte de près de 110 000,00 €.
- A maintenir un suivi scrupuleux de la situation de trésorerie.
- L'optimisation des charges à caractère général et la recherche d'économies.
- La maîtrise de la masse salariale : compte tenu de la pyramide des âges et des futurs départs en retraite, une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est à initier dès 2019.
- Le suivi du recouvrement des recettes et les démarches nécessaires pour se prémunir contre les impayés (constitution de provisions, poursuite d'impayés, expulsion...)
- La recherche permanente de financements et de subventions pour les différents projets.

Le budget 2019 devra prendre en compte :

- La baisse probable de la DGF
- Le déficit d'investissement 2018
- Les restes à réaliser 2018
- Le remboursement des emprunts
- L'inscription de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 2M d'€ tout en restant en adéquation avec la situation de trésorerie de la commune. (détail ci après)

Les travaux de réhabilitation du Snowhall pour 2 000 000,00 € sont exclus, ils seront réalisés sans autofinancement : subventionnés à hauteur de 75 % et contraction d'un emprunt pour le montant restant à la charge de la commune

Les inscriptions en section d'investissement pourront évoluer en fonction des cessions d'immobilisations en cours d'instruction : terrain des serres, Loracier... et des avances liées aux concessions d'aménagement : Coteaux du Soleil, Cimenterie... Elles seront actées en Décision Modificative et permettant d'inscrire les dépenses urgentes classées en priorité dans le cadre de la préparation de ce COB par le Bureau Municipal.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

- Deux nouvelles « autres dettes » :
 - Avec la régie municipale du Réseau de Chaleur : Convention de Maitrise d’Ouvrage Délégée pour les travaux de voirie réalisés rue des Romains et rue Clémenceau pour un montant initial de 150 000,00 € sur 6 ans soit 25 000,00 € par an.
 - Avec le Département de la Moselle : Convention de partenariat pour l’aménagement d’un carrefour giratoire à Malancourt pour un montant initial de 96 600,00 € maximum sur 3 ans soit 32 200,00 € par an.

Le 28 février 2019, une commission des finances élargie à l’ensemble du Conseil Municipal s’est réunie afin de faire le point sur les dépenses d’investissement à inscrire au budget primitif 2019.

Les dépenses ci-dessous pour un montant de 2 000 000,00 € seront donc actées au BP 2019 :

➤ **Acquisition de logiciels et divers pour 61 000,00 €**

- Participation à la SODEVAM
- Logiciels informatiques
- Documents d’urbanisme
- Honoraires étude Maitrise d’Œuvre salle Multi fonctions – ce qui permettra d’inscrire en DM après résultat une autorisation de programme pluriannuel en vue de sa réalisation s’appuyant sur l’emprunt, des subventions et un autofinancement issu du résultat pour partie des concessions d’aménagement en cours : Coteaux du Soleil – Cimenterie - multi sites

➤ **Acquisition de matériels et outillages pour 238 000,00 €**

- Matériels informatique
- Standard téléphonique
- Colombarium
- Mobilier pour les écoles
- Mobilier + « oreille » pour la salle Orchidées
- « Oreille » pour la salle Edelweiss
- Eclairage placette St Eloy
- Divers matériels pour le CTM d’Amnéville et de Malancourt

➤ **Travaux dans les divers bâtiments pour 1 701 000,00 €**

- Accessibilité mairie, centre St Exupéry, piscine patinoire...
- Etanchéité des bâtiments A et B de l’école Charles Peguy
- Divers travaux au complexe piscine patinoire
- Travaux des serres
- Divers travaux de voirie
- Travaux à Thermapolis et Villa Pompei

CONCLUSION

Le Budget de la Commune reste tendu (*quoique puisse en dire les partisans d'une thèse négationniste !*) et nécessite une rigueur de tous les instants. La Municipalité a souhaité s'appuyer sur une stratégie à long terme afin de générer les recettes indispensables à l'autofinancement annuel futur de la section d'investissement.

La concession d'aménagement urbain en cours d'attribution permettra de générer, à partir de 2021, des recettes nouvelles et des économies de fonctionnement nécessaires à cet autofinancement. Le complément pourra être assuré outre les potentielles subventions, par le recours à de l'emprunt mesuré à partir de 2023 (comme le démontre l'échéancier de la dette page 36).

En effet, le patrimoine communal laissé vacant une fois les services redéployés au sein de l'équipement multifonction sera optimisé et réaffecté via cette concession.

La mise en place de la SPL Destination Amnéville à compter du 1^{er} janvier 2018 participe également de cette stratégie. Cette SPL permettra en effet d'alléger au fur et à mesure la charge incombant à la commune en tant que propriétaire, concernant ses équipements du Centre thermal et touristique.

Le golf est désormais géré par une société privée via un bail commercial qui permettra les réinvestissements nécessaires à la pérennisation et au développement de son exploitation.

L'IMAX fermé depuis 2011 a trouvé sa nouvelle destination. La concession de travaux confiée à la SPL permettra cette mutation progressive sans apport communal, les travaux sont en passe de débuter.

La Municipalité a pu tenir, grâce à la SPL, ses engagements vis-à-vis des services de l'Etat quant à la mise en place d'une nouvelle solution de gestion pour la piste de ski Snowhall avant 2019.

Non seulement, une société privée a repris la gestion à travers un bail commercial depuis le 01/11/2018, mais cette dernière va investir à terme 7 millions d'euros dans un développement, après des travaux d'aménagement d'1M d'€ par la SPL et une remise à niveau des installations de 2M d'€ accompagnée par la Région, le Département, les communautés de communes Orne Moselle et Rives de Moselle laissant à charge de la commune qu'un reliquat de 500 000 €, soit à peine 5 % de l'investissement de 10 millions au total.

CONCLUSION - suite

Les écritures d'intégration des comptes de la Régie d'exploitation de la Piste de ski dans les comptes de la commune seront gérés par ailleurs en Décision Modificative après retour d'accord des Ministères concernés, quant à des modalités permettant la meilleure concomitance des écritures comptables entre la commune et la Régie d'électricité, eut égard aux provisionnements opérés de part et d'autre.

Une étude concernant le devenir du Galaxie menée par la SPL devrait conduire dans les semaines à venir à une validation de schéma de développement, par les membres de la SPL et particulièrement la Région, le Département et la CCPOM.

De même la question du développement du « Pôle Thermal » sera examinée très prochainement par la SPL en vue d'une proposition de Schéma de Développement d'ici la fin de l'année 2019.